



# Conseil économique et social

Distr. générale  
21 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Quarante-neuvième session

6-9 mars 2018

Point 3 p) de l'ordre du jour provisoire

**Questions soumises pour examen et décision :  
statistiques du vieillissement de la population  
et données ventilées par âge**

## **Questions soumises pour examen et décision : statistiques du vieillissement de la population et données ventilées par âge**

### **Note du Secrétaire général**

Conformément à la décision 2017/228 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur les statistiques du vieillissement de la population et les données ventilées par âge. La proportion de personnes âgées dans la population mondiale continuant d'augmenter, il devient urgent de disposer de meilleures informations et analyses sur le vieillissement de la population. De plus, la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'engagement à ne pas faire de laissés-pour-compte nécessitent des données actuelles et fiables sur toutes les tranches d'âge. Le présent rapport offre un aperçu des difficultés auxquelles se heurte la collecte de données sur les personnes âgées et inclut une proposition de créer un nouveau groupe d'étude, le groupe de Titchfield sur les statistiques du vieillissement de la population et les données ventilées par âge, qui serait chargé des questions de conceptualisation et de méthodologie, ainsi que des instruments à utiliser dans ces domaines. Le groupe de Titchfield, s'inspirant des normes et méthodes internationales qui existent déjà en la matière, contribuerait à les développer, en faisant le point sur les progrès déjà accomplis pour aller encore plus loin et en s'appuyant sur le savoir-faire de divers pays et des milieux internationaux, universitaires et associatifs s'intéressant aux statistiques du vieillissement de la population et aux données ventilées par âge. Il importera également de tirer parti du savoir-faire du secteur privé dans le cadre d'approches novatrices, notamment en ce qui concerne les mégadonnées, pour utiliser et présenter les statistiques du vieillissement de la population et les données ventilées par âge. La Commission de statistique est invitée à donner son avis quant à la création d'un tel groupe et à son mandat.

---

\* E/CN.3/2018/1.



## Rapport du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur les statistiques du vieillissement de la population et les données ventilées par âge

### I. Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>1</sup>, qui comporte 17 objectifs de développement durable, définit un plan d'action universel devant permettre de réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – de manière intégrée. Il vise à garantir que chacun, quel que soit son âge, puisse jouir de ses droits fondamentaux et comporte un engagement à ne pas faire de laissés-pour-compte et à aider en premier les plus défavorisés. Il faut, pour ce faire, protéger les droits et satisfaire les besoins de chacun, y compris ceux des groupes de population négligés, comme les personnes âgées, femmes et hommes, et les sous-groupes les plus vulnérables parmi elles.

2. La proportion de personnes âgées dans la population mondiale continuant d'augmenter, il devient urgent de disposer de meilleures informations et analyses sur le vieillissement de la population. La réalisation effective des objectifs de développement durable et le respect de l'engagement à ne pas faire de laissés-pour-compte ne seront pas possibles si l'on ne dispose pas de données sur tous les groupes d'âge, pour l'ensemble des cibles associées aux objectifs de développement durable. Pour mettre en œuvre le Programme 2030, il est indispensable de se préparer au vieillissement de la population, en mettant en particulier l'accent sur les objectifs de développement durable qui touchent à l'élimination de la pauvreté, à la santé, à l'égalité des sexes, au travail décent, à la réduction des inégalités, à la création de villes durables et à l'instauration de sociétés pacifiques et inclusives. Le vieillissement de la population, phénomène majeur observé dans toutes les régions du monde, résulte d'un des plus importants progrès réalisés en matière de développement humain puisqu'il découle notamment de l'amélioration des conditions de vie et de l'état de santé de la population, d'une augmentation de la durée de vie et d'une mortalité plus faible [Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat (2007) ; Organisation des Nations Unies (2017)].

3. Il est largement admis que la réalisation du développement durable nécessite la contribution et la participation de chacun, c'est-à-dire de tous les groupes d'âge, y compris les personnes âgées. Beaucoup de personnes âgées, hommes et femmes, jouent déjà un rôle important dans tous les aspects de la vie, notamment sur le marché du travail formel et informel, dans la famille et dans la collectivité, par leurs activités non rémunérées et leur participation aux mécanismes de prise de décisions. D'autres, par contre, sont dans l'impossibilité d'apporter leur contribution ou rencontrent des obstacles considérables qui entravent leur droit de participer, notamment des attitudes discriminatoires à l'égard des personnes âgées, qui restreignent leur autonomie et leur capacité de jouer un rôle dans différents aspects de la vie privée, familiale ou communautaire. L'amélioration des systèmes statistiques permettra de se faire une image plus nuancée des diverses formes de participation et de la contribution actuelle et potentielle des personnes âgées dans leur famille, leur communauté et la société.

---

<sup>1</sup> Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

4. La communauté internationale, dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement<sup>2</sup> et la Déclaration politique<sup>3</sup>, adoptés à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en avril 2002, a reconnu pour la première fois de l'histoire que le vieillissement aurait de profondes conséquences sur chaque aspect de la vie individuelle, communautaire, nationale et internationale. Elle a souligné, en particulier dans le Plan d'action, l'importance de la recherche, et de la collecte et de l'analyse de données à l'appui de l'élaboration de politiques et de programmes, priorité essentielle des gouvernements nationaux et de l'assistance internationale. La troisième partie du Plan d'action, consacrée à l'application et au suivi, met en exergue la nécessité de renforcer, en particulier dans les pays en développement, les programmes de recherche sur le vieillissement, et la collecte et l'analyse de données ventilées par âge et par sexe, afin d'apporter la preuve du bien-fondé des politiques. Après l'adoption du Plan d'action, l'Assemblée générale a demandé à la communauté internationale et aux organismes des Nations Unies, lors de plusieurs sessions, d'« appuyer les efforts que font les pays pour financer les activités de recherche et de collecte de données sur le vieillissement » (voir, par exemple, résolution 69/146 de l'Assemblée générale, par. 38).

5. Dans la résolution WHA69.3, par laquelle elle a adopté la Stratégie et le Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé, la soixante-neuvième Assemblée mondiale de la Santé a expressément prié le Directeur général « de fournir un appui technique aux États Membres pour le renforcement des systèmes permettant de recueillir, analyser, utiliser et interpréter dans le temps les données sur le vieillissement en bonne santé » [par. 4, al. 1)] et « d'appuyer la recherche et l'innovation en faveur du vieillissement en bonne santé » [par. 4, al. 8)]. Dans l'objectif stratégique 5 de la Stratégie, l'Assemblée mondiale de la Santé appelle de ses vœux une amélioration de l'évaluation, du suivi et de la recherche à l'appui du vieillissement en bonne santé.

6. De plus, il a été demandé au système des Nations Unies, dans le Programme d'action que la Conférence internationale sur la population et le développement a adopté au Caire le 13 septembre 1994<sup>4</sup> et lors des processus d'examen connexes, de combler les déficits de données, notamment concernant le vieillissement de la population et la situation des personnes âgées, et d'aider les pays qui le demandent à faire face au vieillissement de leur population.

7. Les faits parlent d'eux-mêmes : selon les dernières estimations et projections démographiques [Département des affaires économiques et sociales (2017)], 962 millions de personnes, soit 13 % de la population mondiale, ont actuellement 60 ans ou plus. C'est en Asie que se trouve le plus grand nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus (549 millions), mais c'est en Europe que ce taux est le plus élevé (25 %). Le vieillissement de la population a deux causes : l'augmentation de la durée de vie et la baisse de la fécondité. Comme la santé publique s'améliore dans la plupart des pays, l'espérance de vie va continuer d'augmenter au niveau mondial, ce qui contribuera à une hausse du nombre de personnes âgées. Dans les pays où la fécondité est faible ou recule, la proportion de personnes âgées augmentera aussi rapidement. Selon les projections, le nombre de personnes de 60 ans ou plus

<sup>2</sup> *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexe II.

<sup>3</sup> *Ibid.*, annexe I.

<sup>4</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 95.XIII.18), chapitre premier, résolution 1, annexe.

atteindra 1,4 milliard en 2030, soit plus de 16 % de la population mondiale. D'ici à 2030, les personnes âgées devraient représenter 30 % de la population en Europe, 26 % en Amérique du Nord, 20 % en Océanie, 17 % en Asie, en Amérique Latine et dans les Caraïbes, et 6 % en Afrique.

8. Bien que la communauté internationale ait pris conscience de ces variations démographiques, peu a été fait pour faciliter la prise en compte du fait que les personnes âgées, hommes et femmes, forment un groupe d'âge tout aussi varié que n'importe quel autre. On ne devrait donc pas considérer les plus de 60 ans en bloc, en faisant abstraction des différences liées au sexe des personnes, à l'âge, et à certaines caractéristiques socioéconomiques et démographiques. Afin de mieux comprendre les difficultés et les perspectives des personnes âgées et d'évaluer leur situation économique et sociale, leurs intérêts culturels et leur état de santé, il convient d'élaborer des stratégies et des méthodes systématiques de collecte, de ventilation et d'analyse de données de façon à combler les déficits de données et de faits, en s'appuyant sur ce qui a déjà été réalisé, notamment les recommandations relatives aux statistiques du vieillissement de la population (septembre 2016), élaborées par l'équipe spéciale de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe chargée des statistiques du vieillissement. Il est en outre crucial de mieux comprendre les dimensions de la vie des personnes âgées qui dépendent de leur sexe ou de leur lieu d'habitation, en zone rurale ou urbaine, car l'effet produit par des facteurs sociaux, économiques et culturels ainsi que par les problèmes de santé, n'est pas le même pour les femmes âgées que pour les hommes âgés.

9. Les organismes nationaux de statistique doivent mener une action coordonnée pour combler ces lacunes et faire en sorte que des données ventilées par âge soient disponibles dans divers domaines. Il est important que cela soit fait dans un cadre conceptuel qui associe politiques et analyses, afin de veiller à ce que les données et les analyses servent à l'établissement de mesures publiques qui tiennent compte du vieillissement de la population. Sinon, il est à craindre que la diversité des situations des personnes âgées ne soit pas prise en considération, que des sous-groupes particuliers de personnes âgées n'apparaissent pas dans les données et qu'il y ait un écart entre la disponibilité des données et la capacité de réaliser des analyses utiles permettant d'étayer l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des faits.

## **II. Difficultés relatives aux données sur le vieillissement de la population et aux données ventilées par âge**

10. Un grand nombre d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable font mention de la ventilation des données en fonction de l'âge ou ont trait à des préoccupations propres à un certain âge, mais une grande partie des données tirées d'enquêtes disponibles actuellement, en particulier dans les pays en développement mais pas seulement, excluent divers groupes d'âge. Même lorsque de telles données existent, l'absence d'harmonisation entre les tranches d'âge considérées et la petite taille des échantillons concernant les personnes âgées empêchent de comparer les données ou de les utiliser aux fins du suivi des objectifs. De plus, l'absence de normalisation des groupes d'âge considérés risque de fausser les perspectives. Dans les pays développés, la pénurie de données sur les personnes âgées qui vivent en institution constitue une difficulté notable. Par conséquent, il est difficile de suivre l'effet produit par les programmes de développement sur une personne tout au long de sa vie. Il est également difficile de recueillir correctement

des données sur les contributions (économiques ou autres) des personnes âgées, qui sont souvent cachées. La ventilation par âge et le croisement de données ventilées en fonction de facteurs comme, entre autres, l'âge, le sexe, le handicap ou le lieu, sont cruciaux pour élaborer des programmes qui aideront à briser le cycle de la pauvreté intergénérationnelle. Si les données relatives au vieillissement ne s'améliorent pas, il y aura un risque accru d'accentuer les inégalités et d'empêcher les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées de bénéficier du développement.

11. Les défis connexes en matière de statistique sont notamment les suivants :

- Connaissance et disponibilité des données ;
- Méconnaissance des données sur les personnes âgées : par exemple, il peut arriver que des données soient recueillies sur les personnes âgées, mais qu'elles ne soient pas analysées, publiées, ou mises à la disposition du public, en particulier lorsqu'elles sont en possession de plusieurs organismes différents ;
- Actuellement, une grande partie des données tirées d'enquêtes excluent différents groupes d'âge, et les données disponibles sur les personnes âgées ne sont pas ventilées par âge, ou, si elles le sont, ne sont pas ventilées de façon cohérente ;
- Le manque de données cohérentes pour tous les âges, dans des domaines précis pertinents pour les indicateurs associés aux objectifs de développement durable ;
- La communication sur les croisements de données ventilées en fonction de facteurs comme l'âge, le sexe, le handicap, le lieu et d'autres facteurs d'inégalités est insuffisante, en particulier pour les personnes âgées ;
- Les progrès réalisés ces dernières années en matière de statistiques relatives au sexe et au handicap n'ont pas contribué à améliorer la disponibilité de données sur le vieillissement de la population. La collecte de données sur des sujets clefs, notamment l'autonomie économique des personnes âgées, les violences à leur égard, la maltraitance et la négligence qu'elles subissent, la démence, la prévalence du VIH et du sida ou la fourniture de soins, n'est ni normalisée, ni systématique. C'est en particulier le cas dans les pays en développement, mais également dans de nombreux pays développés et pays en transition ;
- L'absence de données cohérentes et comparables tirées d'enquêtes ;
- De nombreuses enquêtes réalisées auprès des ménages, notamment le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires ou les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, qui ne s'intéressent qu'aux femmes de 49 ans ou moins et aux hommes de 52 ans ou moins, ne tiennent pas compte des personnes âgées car le mandat de l'enquête ne porte que sur un sous-groupe de la population qui est plus jeune. Dans d'autres enquêtes, telles que les enquêtes sur la population active, la ventilation des indicateurs est limitée dans plusieurs pays à 65 ans, parfois plus ;
- Les enquêtes réalisées dans le cadre de l'Étude de la mesure des niveaux de vie de la Banque mondiale peuvent constituer de bonnes sources de données, car elles recueillent des données sur la santé, la démographie et les activités économiques des personnes âgées. Cependant, elles ne sont pas exploitées autant qu'elles pourraient l'être pour analyser le niveau de vie des personnes âgées. D'autre part, le questionnaire utilisé dans l'Étude est moins normalisé

que les questionnaires du Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires, ce qui complique les comparaisons au niveau international ;

- Il n'existe pas de normes ou de méthodes permettant de recueillir les informations manquantes directement auprès des personnes âgées au moyen d'enquêtes auprès des ménages, par exemple pour garantir une représentation cohérente des différents groupes d'âge, tant à l'intérieur d'un pays qu'entre différents pays ;
- Un certain nombre d'enquêtes spécialisées et d'études longitudinales sur le vieillissement de la population sont menées dans différents pays, par exemple l'étude sur la santé et le vieillissement au Mexique, l'étude longitudinale sur la santé, le vieillissement et le bien-être au Brésil, l'enquête longitudinale sur la santé, le vieillissement et la retraite en Chine, l'étude longitudinale sur le vieillissement en Inde et l'enquête sur la vie de famille en Indonésie. Ce sont des sources importantes pour ce qui est des informations permettant de comprendre les processus de vieillissement et les parcours de vie. Davantage de pays devraient être encouragés à concevoir et à mener ces études spécialisées et bénéficier d'un appui à cet égard ;
- Les personnes âgées qui vivent hors des ménages conventionnels (par exemple les personnes qui vivent en institution ou les sans-abris) sont rarement prises en compte dans les systèmes de données car les recensements de population sont souvent la seule source d'informations sur ces groupes ;
- La disponibilité, la portée et l'utilisation des données administratives et des données provenant des registres et statistiques de l'état civil sont limitées dans de nombreux pays ;
- Les informations que recueillent systématiquement les systèmes de prestations médicales, notamment les centres de santé et les hôpitaux, sont mal exploitées et mal intégrées dans les systèmes nationaux de statistique, malgré leur portée et leur niveau de détail sur la santé des personnes âgées ;
- Les registres des décès, qui comprennent notamment des informations sur les causes des décès, sont largement utilisés dans certains pays, mais ils ne sont pas universels ;
- Des difficultés sont parfois rencontrées lors de l'exploitation des données administratives, en raison de problèmes de couverture et de définitions. Par exemple, les personnes vivant hors des ménages conventionnels ne sont pas toujours prises en considération ;
- Les difficultés associées à l'exploitation de multiples sources de données ;
- Les obstacles juridiques et administratifs qui empêchent l'accès à différentes sources de données (par exemple données administratives, mégadonnées ou données du secteur privé) ;
- Les difficultés techniques, notamment l'absence d'identifiants uniques, rencontrées lors de l'exploitation de sources multiples.

12. Du fait de ces difficultés, bien que les objectifs de développement durable fassent mention des personnes âgées et nécessitent des données ventilées en fonction de l'âge, du sexe, du handicap et d'autres facteurs d'inégalités, nous risquons, si nous nous fondons sur les données actuelles, d'arriver à 2030 sans comprendre comment vivent les personnes âgées, par exemple, sans savoir combien de personnes âgées vivent dans la pauvreté, subissent des maltraitances, s'occupent d'autres personnes ou travaillent. Les organismes nationaux de statistique et la

communauté internationale doivent mener une action concertée pour concevoir et diffuser les outils permettant d'appuyer la collecte, l'analyse et la communication de données sur le vieillissement.

13. La disponibilité de données et de statistiques sur les personnes âgées permettra aux pays de suivre de plus près la situation de ces dernières pendant la phase de mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres plans d'action mondiaux et régionaux. Ces données empiriques aideront en outre les gouvernements et les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux à définir des interventions stratégiques clefs, ainsi que des programmes d'appui au développement et les activités connexes. Les États ont l'obligation de faire respecter les droits fondamentaux que sont la non-discrimination et l'égalité. La production de données ventilées (par exemple en fonction de l'âge, du sexe, du handicap ou du lieu) s'inscrit dans cet engagement en faveur des droits de l'homme.

### III. Proposition

14. En vue de relever ces défis de façon plus formelle et systématique, des parties intéressées très diverses se sont réunies pour mobiliser, mener de concert et coordonner les efforts visant à normaliser les méthodes appliquées pour améliorer la disponibilité des statistiques du vieillissement de la population et la ventilation des données par âge.

15. En mai 2016, le Ministère du développement international du Royaume-Uni (DFID) a organisé une grande conférence internationale à laquelle ont participé des partenaires de la société civile, des gouvernements et des organisations multilatérales, et qui a élaboré un document intitulé « DFID Data Disaggregation Action Plan – Better Data for Better Lives » (Plan d'action du DFID pour la ventilation des données – améliorer les données pour améliorer les conditions de vie)<sup>5</sup>. Ce plan d'action vise à profiter du ferme appui apporté par les gouvernements partenaires, la société civile et les organisations multilatérales dans la communauté du développement international pour renforcer l'architecture statistique existante de sorte qu'elle permette la ventilation de données. La ventilation complète des données concernant tous les groupes sociaux, comme prévu dans les objectifs de développement durable, sera une entreprise longue et complexe. Une recommandation essentielle formulée dans le plan est d'exploiter l'élan généré par la conférence de mai 2016 en créant un groupe d'étude (relevant de la Commission de statistique) sur la ventilation des données par âge et les statistiques du vieillissement de la population, qui aurait pour tâche de documenter, diffuser et, si nécessaire, élaborer les outils, méthodes et normes devant permettre la ventilation des données par âge et l'élaboration de statistiques du vieillissement de la population.

16. En marge du Forum mondial des Nations Unies sur les données, en janvier 2017, des parties prenantes comprenant des représentants des organismes nationaux de statistique ont tenu une réunion pendant laquelle, reconnaissant l'importance des questions relatives au vieillissement de la population dans le contexte du Programme 2030, elles ont déterminé qu'il convenait de mettre en place un mécanisme formel faisant le lien entre les pays pour leur permettre d'apprendre les uns des autres et de collaborer à l'élaboration de stratégies normalisées en vue

---

<sup>5</sup> Voir : [https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/582315/Data-disaggregation-action-plan-Jan-2017.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/582315/Data-disaggregation-action-plan-Jan-2017.pdf).

de ventiler les données sur les différentes dimensions du vieillissement de la population et de combler les déficits de données en la matière.

17. À la quarante-huitième session de la Commission de statistique, en mars 2017, l'Institut national de la statistique du Royaume-Uni a présenté une proposition concernant la création du groupe d'étude de Titchfield sur les statistiques du vieillissement et les données ventilées par âge, en demandant qu'elle soit soumise à la Commission à sa quarante-neuvième session pour adoption.

18. Une manifestation parallèle, organisée dans le cadre de la quarante-huitième session de la Commission de statistique sous la direction de l'Institut national de la statistique du Royaume-Uni, a rassemblé une cinquantaine de participants, dont des représentants de 19 organismes nationaux de statistique, qui ont fait preuve d'un vif intérêt pour le groupe d'étude proposé. Les activités menées lors de cette manifestation se sont inspirées du projet de mandat du groupe d'étude, élaboré par un groupe informel de parties prenantes<sup>6</sup> en consultation avec les organismes nationaux de statistique intéressés. Les participants ont débattu des domaines sur lesquels le groupe d'étude pourrait intervenir et demandé que celui-ci contribue aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en particulier en matière de ventilation des données et de liens entre données, et aide à mieux cerner l'effet des tendances démographiques sur la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont relevé l'importance des contributions de la société civile, des milieux universitaires et d'autres parties prenantes.

19. À l'occasion d'un atelier technique sur le groupe d'étude proposé, organisé à Winchester (Royaume-Uni) du 22 au 24 août 2017, plus de 50 représentants d'organismes nationaux de statistique<sup>7</sup>, du système des Nations Unies, d'autres organisations internationales, d'organisations de la société civile et des milieux universitaires ont exposé les problèmes essentiels rencontrés pour recueillir des données ventilées par âge et compiler des statistiques du vieillissement de la population, et ont tenté de parvenir à un consensus sur les objectifs, l'organisation, les activités, les réalisations attendues et le calendrier du groupe d'étude proposé.

20. De nombreux organismes nationaux de statistique avaient été invités à l'atelier technique, notamment ceux qui avaient témoigné d'un intérêt ou qui avaient participé aux manifestations parallèles lors du Forum mondial sur les données en janvier 2017 et à la quarante-huitième session de la Commission de statistique en mars 2017. À l'issue de l'atelier, le groupe informel a pris contact avec tous les organismes nationaux de statistique intéressés. En conséquence, plusieurs organismes supplémentaires ont rejoint le groupe et participé à l'élaboration du présent rapport.

21. Le groupe d'étude proposé devrait veiller à ce que toute proposition de compilation de statistiques du vieillissement de la population ou de ventilation par

---

<sup>6</sup> Ce groupe d'appui informel a été créé à l'initiative du Ministère du développement international du Royaume-Uni, de Statistics UK et de HelpAge International, et bénéficie du soutien du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'Organisation mondiale de la Santé, et de la Division des politiques sociales et du développement social (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat).

<sup>7</sup> Il s'agit des organismes nationaux de statistique des pays suivants : Afrique du Sud, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, Hongrie, Philippines, République de Corée et Royaume-Uni.

âge contribue à la réalisation des objectifs prioritaires pour lesquels l'amélioration de la quantité des données et de la qualité des statistiques peut jouer un rôle essentiel. À l'issue de vastes consultations avec les organismes nationaux de statistique et autres parties prenantes, il est apparu que les éléments ci-après constituaient les principaux défis et priorités en matière d'élaboration de politiques publiques :

- Collecte de données permettant d'élaborer des stratégies de développement durable qui contribuent à renforcer les capacités des personnes âgées ;
- Compilation de statistiques permettant d'établir des liens entre les différents aspects de la vie des personnes âgées en fonction de leurs besoins, de leurs préférences et de leurs droits ;
- Collecte de données témoignant des différences et des inégalités entre personnes âgées et des contextes dans lesquels elles vivent ;
- Communication des défis et des perspectives associés au vieillissement de la population, sur la base des informations dont disposent les principales parties prenantes et la société ;
- Collecte d'informations contribuant à démontrer de quelle manière les personnes âgées participent et contribuent à l'économie et à la société, et au développement durable pour tous.

22. La réalisation de ces tâches prioritaires suppose l'élaboration d'un cadre conceptuel qui puisse contribuer à guider l'élaboration des politiques et la prise de décisions. Il faut également augmenter la quantité de données disponibles sur la situation et la vie des personnes âgées, ventiler les données par âge pour permettre une réelle analyse des parcours de vie, et rendre accessibles les données sur les personnes âgées afin de faciliter l'analyse de la diversité de leurs réalités et d'éviter que certains sous-groupes ne soient pas pris en considération.

23. Le groupe d'étude de Titchfield sur les statistiques du vieillissement de la population (groupe de Titchfield) s'intéressera aux questions de conceptualisation et de méthodologie et aux instruments à utiliser dans les domaines du vieillissement de la population et des statistiques ventilées par âge. S'inspirant des normes et méthodes internationales qui existent déjà en la matière, il s'attachera à les développer, en faisant le point sur les progrès déjà accomplis pour aller encore plus loin et en s'appuyant sur le savoir-faire de divers pays et des milieux internationaux, universitaires et associatifs s'intéressant aux données relatives au vieillissement. Il importera également de tirer parti du savoir-faire existant dans le cadre d'approches novatrices, notamment en ce qui concerne les mégadonnées, pour l'utilisation et la présentation de données. La Commission de statistique a décidé, à sa quarante-cinquième session, de créer le Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, afin que les avantages et les défis associés aux mégadonnées, notamment le potentiel de ces dernières pour ce qui est du suivi de la réalisation des objectifs de développement durable et des communications à ce sujet, puissent être étudiés plus en profondeur. Il sera important que le Groupe de travail mondial inscrive la question du vieillissement de la population à son ordre du jour. Il existe également des organismes privés spécialisés dans l'utilisation et l'analyse des mégadonnées à l'appui des activités des autorités et de la société civile dont le savoir-faire pourrait être utile.

24. Le groupe de Titchfield s'intéresserait aux données et aux statistiques de domaines cruciaux qui ont trait au vieillissement de la population et à la ventilation

des données par âge, par exemple l'autonomisation économique et la sécurité du revenu, l'alphabétisation et l'éducation permanente, la santé et la prise en charge de longue durée, les violences, l'égalité des sexes, l'inclusion sociale, la participation et les conditions de vie des personnes âgées. Le champ d'action du groupe sera défini lors de sa création, sur la base des recommandations formulées dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et des stratégies adoptées plus récemment par les États Membres, notamment les recommandations de la Commission économique pour l'Europe sur les statistiques du vieillissement de 2016, la Stratégie et le plan d'action mondiaux de l'Organisation mondiale de la Santé sur le vieillissement et la santé 2016-2020, et ce qui est prévu dans le Programme 2030.

25. De plus, étant donné le vaste mandat de la Commission de statistique et de ses groupes d'étude, le groupe de Titchfield collaborerait avec l'ONU et d'autres organisations s'occupant d'aspects particuliers des statistiques du vieillissement comme la santé, le handicap, la gouvernance, les droits de l'homme et les questions hommes-femmes. Le groupe visera également à établir des liens avec les importantes activités menées dans le cadre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020.

#### IV. Objectifs

26. Le groupe de Titchfield aura pour objectif général d'élaborer des outils et méthodes standard pour la production de données ventilées par âge et de données sur le vieillissement de la population, et d'encourager les pays à faire de même en jouant un rôle directeur dans l'élaboration et la diffusion de nouvelles normes et méthodes. Il contribuera à résoudre les problèmes et à combler les déficits en matière de données sur le vieillissement. Plus précisément, le groupe s'attachera à accomplir les tâches suivantes :

- Mener et faciliter, aux niveaux mondial, régional et national, des évaluations des principaux impératifs de politique générale en matière de vieillissement et des besoins en statistiques connexes, notamment des sources actuelles et nouvelles de données et des lacunes en matière de mesures statistiques ;
- Promouvoir une vision commune du concept de vieillissement en élaborant un cadre conceptuel pour les statistiques en la matière ;
- Produire des directives et des études de cas sur les statistiques du vieillissement, des normes harmonisées et des méthodes normalisées de collecte, de traitement et d'analyse des données relatives au vieillissement ;
- Définir et promouvoir des bonnes pratiques en matière de communication, de contrôle de la qualité et d'utilisation des données administratives et des données des registres et statistiques de l'état civil relatives au vieillissement ;
- Contribuer à l'examen et à l'analyse de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de développement durable sous l'angle des mesures relatives à l'âge, selon le cadre et le calendrier définis par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

27. Enfin, en améliorant la disponibilité des données et statistiques relatives au vieillissement de la population et en les faisant mieux connaître, le groupe de Titchfield visera à contribuer au développement en obtenant les résultats suivants :

- L'amélioration et l'harmonisation des mesures statistiques et la diffusion d'informations sur les parcours de vie, permettant l'élaboration de politiques publiques relatives au vieillissement fondées sur des faits ;
- L'amélioration de la compréhension qu'ont les décideurs et les professionnels du développement de l'importance des objectifs relatifs au vieillissement de la population et de l'engagement pris dans le Programme 2030 de ne pas faire de laissés-pour-compte et d'atteindre en premier les plus défavorisés ;
- L'amélioration de la disponibilité des outils et des directives de façon à renforcer les capacités et à faciliter la compréhension et l'action en matière de vieillissement de la population.

## V. Activités

28. Afin d'atteindre les objectifs énoncés ci-dessus, le groupe de Titchfield s'attachera en particulier à faire connaître les bonnes pratiques et à élaborer des recommandations et des approches normalisées, à l'appui de la ventilation de données par âge tout au long d'une vie et de la production de statistiques du vieillissement pour les organismes nationaux de statistique. Il s'occupera notamment de la conceptualisation, des méthodes de mesure et de la diffusion de données relatives au vieillissement. Ce faisant, le groupe de Titchfield s'appuiera sur les divers manuels et directives portant sur des aspects particuliers du suivi des statistiques relatives à l'âge et au vieillissement élaborés par diverses parties prenantes, y compris ses membres.

29. Si la proposition de créer le groupe de Titchfield est adoptée, un plan de travail formel sera élaboré et présenté à la cinquantième session de la Commission de statistique, en 2019. Il devrait comprendre les activités suivantes :

- La mise en place d'un cadre conceptuel et analytique des statistiques du vieillissement en adoptant une démarche fondée sur le parcours de vie (y compris une réflexion sur l'autonomie, la participation et la contribution des personnes âgées) ;
- L'élaboration d'un mécanisme ou d'un outil permettant de réaliser des évaluations ou états des lieux de référence et de faire des essais dans certains pays, qui concernera les sources actuelles et nouvelles de données, l'évaluation des capacités des producteurs et des usagers, les impératifs en matière de politiques publiques, les besoins en statistiques, les lacunes dans les mesures statistiques, et l'identification des parties prenantes (utilisateurs) des données relatives au vieillissement ;
- Le repérage des situations dans lesquelles des limites d'âge sont fixées et, si possible, la promotion de l'élimination de ces limites, y compris en procédant à une analyse coûts-avantages de cette élimination ;
- La création d'une plateforme d'échange d'informations ;
- L'élaboration et la promotion, avec les organismes nationaux de statistique, d'un ensemble de directives, comprenant des études de cas sur les bonnes pratiques, des directives applicables à différents contextes, des méthodes de mesure applicables au parcours de vie (erreurs liées à l'échantillonnage ou au non-échantillonnage), des questions types, des techniques d'édition et d'imputation des données, la production de statistiques prospectives sur le vieillissement, l'établissement de liens entre ensembles de données, des estimations concernant des zones restreintes, la sensibilisation aux lois et aux

politiques, l'accessibilité des données, l'analyse, en particulier sur la base d'une démarche fondée sur le parcours de vie, des recueils de bonnes pratiques en vue de leur diffusion, des techniques qualitatives visant à améliorer les analyses quantitatives, et l'harmonisation des normes et des définitions relatives à l'âge ;

- L'évaluation du cadre des objectifs de développement durable, à l'appui des activités du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable portant sur la ventilation des données et les indicateurs relatifs au vieillissement ;
- Des tours d'horizon prospectifs, notamment en collaboration avec les utilisateurs des données, afin de repérer les tendances dans la société et les questions qui auront un effet sur les statistiques du vieillissement.

30. Un calendrier pour ces activités serait établi dans le plan de travail, afin que ces dernières puissent produire des résultats pendant la période d'activité du groupe de Titchfield.

## VI. Mode de fonctionnement

31. La présidence du groupe de Titchfield sera assurée par l'Institut national de la statistique du Royaume-Uni, qui se chargera également du secrétariat du groupe, y compris de l'élaboration d'une stratégie de communication et d'une stratégie de mobilisation des ressources. Un comité directeur, comprenant l'Institut, d'autres organismes nationaux de statistique membres du groupe de Titchfield, et des représentants d'organisations multilatérales, de la société civile et des milieux universitaires, fournira des orientations stratégiques. Les membres du comité directeur travailleront dans un esprit de partenariat sur un pied d'égalité, et le comité pourra accueillir de nouveaux membres, provenant d'autres organismes nationaux de statistique.

32. Le groupe de Titchfield mènera ses activités de diverses manières : il tiendra des réunions en présentiel et des sessions techniques (une fois par an) ; il organisera des réunions d'équipes spéciales et des forums de discussion en ligne sur des thèmes particuliers avec certains membres d'organismes nationaux de statistique et d'autres membres du groupe, notamment des représentants de la société civile ; il établira les documents qui lui seront demandés ; il participera aux conférences et aux travaux consacrés à l'âge et au vieillissement et échangera des informations dans ce cadre. Les organismes nationaux de statistique peuvent apporter une assistance à la présidence en jouant un rôle directeur dans des équipes spéciales afin de se pencher sur des problèmes précis ou de fournir des prestations particulières.

33. Il est proposé que la première réunion du groupe de Titchfield ait lieu au cours du premier semestre de 2018. Il est en outre proposé que le groupe intervienne d'abord pour une période de cinq ans, de 2018 à 2023, au terme de laquelle sa raison d'être sera réévaluée.

34. Le groupe fera rapport à la Commission de statistique lors de ses sessions de 2019, 2021 et 2023. Les résultats attendus devraient être échelonnés tout au long de la période d'activité du groupe d'étude.

35. Ce modèle vise à s'appuyer sur les pratiques éprouvées utilisées par les groupes d'étude existants.

## **VII. Questions à examiner**

**35. La Commission est invitée à donner son avis sur la proposition tendant à créer le groupe de Titchfield sur les statistiques du vieillissement et les données ventilées par âge et son mandat (voir annexe).**

## Annexe

### **Projet de mandat pour le groupe de Titchfield sur les statistiques du vieillissement et les données ventilées par âge**

A1. Le groupe de Titchfield sur les statistiques du vieillissement et les données ventilées par âge (groupe de Titchfield) tel que proposé sera formellement créé par la Commission de statistique à sa quarante-neuvième session, en mars 2018. Il a pour objectif de contribuer à l'élaboration de normes et de méthodes internationales de compilation de statistiques et de données sur les principales dimensions des données relatives au vieillissement et des données ventilées par âge tout au long d'une vie, et de collaborer avec les entités des Nations Unies et autres organisations s'intéressant à des aspects particuliers des statistiques du vieillissement et de l'âge.

A2. Le groupe de Titchfield a pour objectif général d'élaborer des outils et méthodes standard pour la production de données ventilées par âge et de données sur le vieillissement de la population, et d'encourager les pays à faire de même en jouant un rôle directeur dans l'élaboration et la diffusion de nouvelles normes et méthodes. Il contribuera ainsi à résoudre les problèmes et à combler les lacunes en matière de données sur le vieillissement.

A3. Le groupe de Titchfield s'acquittera plus précisément des tâches suivantes :

- Mener et faciliter, aux niveaux mondial, régional et national, des évaluations des principaux impératifs de politique générale en matière de vieillissement et des besoins en statistiques connexes, notamment des sources actuelles et nouvelles de données et des déficits en matière de mesures statistiques ;
- Promouvoir une vision commune du concept de vieillissement en élaborant un cadre conceptuel pour les statistiques en la matière ;
- Produire des directives et des études de cas sur les statistiques du vieillissement, des normes harmonisées, et des méthodes normalisées de collecte, de traitement et d'analyse des données relatives au vieillissement ;
- Définir et promouvoir des bonnes pratiques en matière de communication, de contrôle de la qualité et d'utilisation des données administratives et des données des registres et statistiques de l'état civil relatives au vieillissement ;
- Contribuer à l'examen et à l'analyse de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de développement durable sous l'angle des mesures relatives à l'âge, selon le cadre et le calendrier définis par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

A4. Le groupe de Titchfield élaborera des documents ou un manuel sur les données relatives au vieillissement et les données ventilées par âge à l'intention des organismes nationaux de statistique, qui traiteront de la conceptualisation, des méthodes de mesure (notamment la compilation de données sur le vieillissement de la population par divers modes de ventilation), des méthodes d'analyse et de la diffusion de données relatives au vieillissement. À cette fin, le groupe mènera les activités suivantes :

- La mise en place d'un cadre conceptuel et analytique des statistiques du vieillissement en adoptant une démarche fondée sur le parcours de vie

(y compris une réflexion sur l'autonomie, la participation et la contribution des personnes âgées) ;

- L'élaboration d'un mécanisme ou d'un outil permettant de réaliser des évaluations ou états des lieux de référence et de faire des essais dans certains pays, qui concernera les sources actuelles et nouvelles de données, l'évaluation des capacités des producteurs et des usagers, les impératifs en matière de politiques publiques, les besoins en statistiques, les lacunes dans les mesures statistiques, et l'identification des parties prenantes (utilisateurs) des données relatives au vieillissement ;
- Le repérage des situations dans lesquelles des limites d'âge sont fixées et, si possible, la promotion de l'élimination de ces limites, y compris en procédant à une analyse coûts-avantages de cette élimination ;
- La création d'une plateforme d'échange d'informations ;
- L'élaboration et la promotion, avec les organismes nationaux de statistique, d'un ensemble de directives, comprenant des études de cas sur les bonnes pratiques, des directives applicables à différents contextes, des méthodes de mesure applicables au parcours de vie (erreurs liées à l'échantillonnage ou au non-échantillonnage), des questions types, des techniques d'édition et d'imputation des données, la production de statistiques prospectives sur le vieillissement, l'établissement de liens entre ensembles de données, des estimations concernant des zones restreintes, la sensibilisation aux lois et aux politiques, l'accessibilité des données, l'analyse (en particulier sur la base d'une démarche fondée sur le parcours de vie), des recueils de bonnes pratiques en vue de leur diffusion, des techniques qualitatives visant à améliorer les analyses quantitatives, et l'harmonisation des normes et des définitions relatives à l'âge ;
- L'évaluation du cadre des objectifs de développement durable, à l'appui des activités du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable portant sur la ventilation des données et les indicateurs relatifs au vieillissement ;
- Des tours d'horizon prospectifs, notamment en collaboration avec les utilisateurs des données, afin de repérer les tendances dans la société et les questions qui auront un effet sur les statistiques du vieillissement.

A5. La présidence du groupe de Titchfield sera assurée par l'Institut national de la statistique du Royaume-Uni, qui se chargera également du secrétariat du groupe, y compris de l'élaboration d'une stratégie de communication et d'une stratégie de mobilisation des ressources. Un comité directeur, comprenant l'Institut, d'autres organismes nationaux de statistique membres du groupe de Titchfield, et des représentants d'organisations multilatérales, de la société civile et des milieux universitaires, fournira des orientations stratégiques. Les membres du comité directeur travailleront dans un esprit de partenariat sur un pied d'égalité, et le comité pourra accueillir de nouveaux membres, provenant d'autres organismes nationaux de statistique.

A6. Le groupe de Titchfield mènera ses activités de diverses manières :

- Il tiendra des réunions en présentiel et des sessions techniques (au moins une fois par an) qui seront organisées par des organismes nationaux de statistique ;
- Il organisera des réunions d'équipes spéciales et des forums de discussion en ligne sur des thèmes particuliers avec certains membres du groupe ;

- Il établira les documents qui lui seront demandés ;
  - Il participera aux conférences et aux travaux consacrés aux questions liées à l'âge ainsi qu'aux réunions publiques organisées pendant les sessions de la Commission de statistique et d'autres rassemblements mondiaux ou régionaux et échangera des informations dans ce cadre ;
  - L'Institut national de la statistique du Royaume-Uni fournira, à l'appui des vice-présidents, des orientations fonctionnelles et techniques en vue de la création formelle du groupe de Titchfield. En partenariat avec le secrétariat et le comité directeur, il entreprendra l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources visant à obtenir le soutien financier nécessaire. D'autres organismes spécialisés du système des Nations Unies ainsi que des experts externes seront invités à contribuer à ces activités en fonction de leurs compétences, s'il y a lieu ;
  - Une fois le groupe de Titchfield formellement créé, il est proposé qu'il tienne sa première réunion à Titchfield (Royaume-Uni) au cours du premier semestre de 2018. Le groupe interviendra d'abord pour une période de cinq ans, de 2018 à 2023, au terme de laquelle ses activités fonctionnelles et ses méthodes de travail seront examinées ;
  - Le groupe de Titchfield fera rapport à la Commission de statistique lors de ses sessions de 2019, 2021 et 2023.
-